

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 5

Artikel: Votations fédérales : l'armée en vedette

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280295>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations fédérales: l'armée en vedette

A l'affiche des votations fédérales du 6 juin, deux initiatives: Nouvel avion de combat et places d'armes en jeu.

Une fois n'est pas coutume, c'est l'armée qui fournira un sujet de réflexion à l'approche des prochaines votations fédérales. Le 6 juin, citoyennes et citoyens suisses sont conviés à se prononcer sur deux initiatives populaires fédérales: celle du Groupement pour une Suisse sans armée (GSsA) qui propose de renoncer à l'achat de tout nouvel avion de combat jusqu'en l'an 2000 et celle des opposants à l'aménagement de la place d'armes de Neuchlen-Anschwilten qui pose pour principe que «40 places d'armes en Suisse, ça suffit».

Avion de combat

La flotte aérienne militaire suisse s'use et vieillit. Le moment est venu, estime le Conseil fédéral, sur proposition du Département militaire fédéral (DMF), de remplacer les Hunter et les Tiger par un nouvel avion de combat à la pointe du progrès, le FA/18, surnommé frelon. Et après avoir lorgné du côté du Mirage 2000-5 français, il a finalement opté en 1990 pour l'achat de 34 FA/18 américains pour le prix de 3,5 milliards de francs. Une acquisition qui devrait, selon lui, rapporter quelque 2 milliards de marchés compensatoires entre la Suisse et les Etats-Unis et 300 millions au titre de la participation de l'industrie helvétique au montage des appareils.

A peine les Chambres fédérales avaient-elles voté en faveur de l'ouverture de ce crédit de 3,5 milliards que le GSsA a lancé son initiative «Contre un nouvel avion de combat». Il lui a fallu moins d'un mois pour récolter 500 000 signatures. Un record absolu!

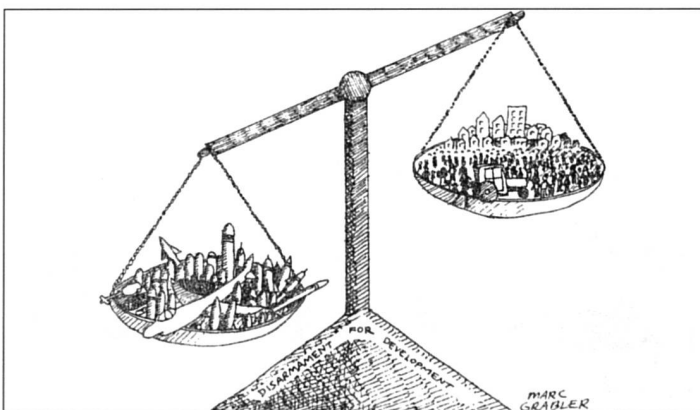
Le FA/18 recrute ses partisans du côté de ceux qui sont convaincus que la Suisse a besoin d'une couverture aérienne efficace, d'autant que le projet Armée 95, qui se propose de réduire ses effectifs de 630 000 à 400 000 hommes, met l'accent sur la formation, la mobilité et la maîtrise technique. Même si le mur de Berlin s'est écroulé, entraînant du même coup, du fait de l'effacement de l'Union soviétique, la fin de l'affrontement menaçant des deux blocs dotés d'armes nucléaires, la menace de guerres localisées qui pourraient s'étendre est toujours présente. De même, l'intégration européenne et la volonté de concrétiser une

politique de sécurité européenne marquent l'une et l'autre un temps d'arrêt. La Suisse, affirment-ils, ne pourra compter sur personne pour se défendre. Et les adversaires de l'initiative de dénoncer en particulier la tactique du GSsA qui vise, à coup d'initiatives limitant la marge de manœuvre du gouvernement en matière militaire, au démantèlement de l'armée de milice helvétique. Ceux qui s'opposent à l'achat des FA/18 ne sont pas tous des partisans de la suppression de l'armée, loin de là. Mais ils se rejoignent dans leurs arguments en faveur du renoncement à ce coûteux achat.

Si la menace d'une guerre à coups de bombes atomiques s'est estompée, d'autres menaces sont en revanche très réelles: l'horrible guerre qui ravage l'ex-Yougoslavie, les guerres civiles ou interethniques de l'ex-URSS, la montée du nationalisme, jusqu'alors étouffé sous le carcan du communisme, les écarts qui se creusent aussi bien entre les riches et les pauvres dans les pays industrialisés que le fossé qui s'élargit entre les pays prospères du nord et les pays défavorisés de l'Est et du Sud, la dégradation sournoise de l'environnement. Et ces menaces appellent d'autres solutions que la modernisation de l'équipement militaire. Mieux vaudrait, disent les partisans de l'initiative, affecter les sommes englouties dans la course aux armements à la recherche de la paix et de la préservation du milieu vital.

Places d'armes

En se développant, la ville de Saint-Gall a étouffé le terrain d'entraînement des troupes de Suisse orientale. Le DMF a jeté son dévolu sur quelques collines boisées où se nichent deux ou trois modestes fermes du côté de Neuchlen-Anschwilten pour y



Faut-il donner la préférence à l'armement ou à la promotion du développement et de la paix?

aménager une place d'armes. Les crédits ont été votés par les Chambres fédérales. Mais le projet a suscité l'opposition d'une bonne partie de la population locale. Le site a fait l'objet d'une occupation pacifique mais tenace. L'idée de lancer une initiative contre la construction de nouvelles places d'armes, au nom de la protection de l'environnement, a pris corps. L'initiative «40 places d'armes, ça suffit» a été déposée en décembre 1990, munie de plus de 117 000 signatures.

Elle a été rejetée par le Conseil fédéral et la majorité du Parlement. Le gouvernement a expliqué qu'il n'avait pas l'intention de construire de nouvelles places d'armes après celle de Neuchlen-Anschwilten, ni de nouveaux aérodromes, mais qu'il fallait prévoir le besoin de nouveaux terrains d'exercice ou de tir. Or l'initiative, si elle était adoptée, l'empêcherait d'acquiescer de nouvelles parcelles et l'obligerait par conséquent à se rabattre sur des terrains qu'il devrait louer.

Lors du débat parlementaire, la commission de sécurité du Conseil des Etats a plaidé pour la nullité de cette initiative. Elle lui a reproché son caractère rétroactif, étant donné qu'il faudrait remettre le site en état au cas où la place d'armes serait construite au moment de la votation, et son aspect global, puisqu'elle vise toutes les installations militaires, y compris les stands de tir. La majorité du Conseil des Etats n'a pas suivi sa commission, ouvrant ainsi la voie au vote populaire.

Anne-Marie Ley